

AIDE EN FAVEUR DE L'INSTALLATION D'ALARMES ANTI-INTRUSION CHEZ LES PARTICULIERS

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE POUR L'INSTALLATION D'ALARMES ANTI-INTRUSION



La Ville propose aux propriétaires Spinassiens **une aide pour l'installation d'un dispositif anti-intrusion acquis depuis le 1^{er} octobre 2020**. La participation de la Ville sera versée par mandat administratif après validation du dossier complet par les services techniques. Elle est fixée à 50% du coût du dispositif anti-intrusion dans la limite de 400 € TTC maximum. Elle ne pourra être obtenue que dans le cadre d'une première acquisition et une fois la facture acquittée. Une seule demande est possible, par personne et par bien immobilier.

Si vous avez des questions ou des remarques, **vous pouvez nous contacter** au 01 49 71 89 71 ou par mail : secretariat.DGST@epinay-sur-seine.fr

Partie à remplir par le propriétaire :

NOM		PRENOM	
ADRESSE			
TELEPHONE		MAIL	
Mon logement :	Maison	<input type="checkbox"/>	Appartement <input type="checkbox"/>

Liste des pièces à fournir :

* Original de la facture (à présenter) + copie	
* Copie de l'avis de taxe foncière sur les propriétés bâties	
* Justificatif de domicile (moins de 3 mois) original (à présenter) et copie	
* RIB	

DATE ET SIGNATURE :

Demande à retourner (avec les justificatifs) :

Partie à remplir par l'administration

Dossier complet oui / non

Commentaires DGST :

Validation DGST :

Date :

Somme validée par la DGST :

Validation FINANCES :

Date de mandatement :

Demande à retourner (avec les justificatifs) :